

CREFOP: COMMISSION N°1 du 18/11/2020

LA NOUVELLE POLITIQUE APPRENTISSAGE
Le soutien aux CFA



RÉGION
NORMANDIE

LA NOUVELLE POLITIQUE APPRENTISSAGE: EN REPOSE AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE POUR FAIRE REUSSIR LES NORMANDS

UNE POLITIQUE RÉGIONALE QUI PREND APPUI :

- SUR LA DYNAMIQUE VERTUEUSE INSTALLÉE AVEC L'ASSEMBLÉE DES CFA, LES BRANCHES ET LES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO).
- SUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PARTENARIATS



RÉGION
NORMANDIE

LA NOUVELLE POLITIQUE APPRENTISSAGE :

RÔLE DE LA RÉGION défini à l'article L6121-1 du Code du Travail

- Elle contribue à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée sur son territoire.
- Elle peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient :
 - en matière de dépenses de fonctionnement, elle peut majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétences
 - en matière de dépenses d'investissement, verser des subventions.



RÉGION
NORMANDIE

LA NOUVELLE POLITIQUE APPRENTISSAGE : DES MOYENS FINANCIERS

Depuis le 1er janvier, 2 enveloppes attribuées par l'Etat exclusivement destinées aux CFA:

- LE FONDS DE SOUTIEN (FONCTIONNEMENT) → 8 476 500 €
- L'ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT → 1 110 650 €



RÉGION
NORMANDIE

UN REGLEMENT D'INTERVENTION: POUR DÉFINIR DES PRIORITES ET LA METHODE

- 2 axes majeurs :
 1. Soutenir les actions nécessaires à l'amorçage ou à l'amélioration des formations en apprentissage s'inscrivant dans une offre de formation cohérente et équilibrée, au plan sectoriel comme au plan géographique, et positionnée en réponse aux besoins des publics, des territoires et en compétences des employeurs,
 2. Encourager la qualité et l'innovation dans les formations en apprentissage, avec la construction d'un Label qualité régional, sous la forme d'open badges numériques.
- **Et une méthode partenariale** et réactive qui consiste à structurer le partenariat via des Conventions d'objectifs et de Moyens avec les OPCO, une Assemblée des CFA étendue aux nouveaux financeurs, et le schéma Régional de l'Alternance (en lien avec la révision en cours du CPRDFOP).



RÉGION
NORMANDIE



UN REGLEMENT D'INTERVENTION:

POUR DEFINIR

les modalités d'attribution aux CFA

- Du fonds de soutien
- De l'aide à l'investissement

ET QUI PREND EN COMPTE LA CRISE ÉCONOMIQUE ENGENDRÉE PAR LA SITUATION SANITAIRE: AIDES D'URGENCE

- la Région a décidé de consacrer une partie de l'enveloppe fonds de soutien pour aider les CFA dont le maintien d'activité serait mis en péril du fait notamment de la baisse des recrutements d'apprentis.



RÉGION
NORMANDIE

UN REGLEMENT D'INTERVENTION

accessible sur le site des aides « aides.normandie.fr » qui précise:

- Les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention accessibles sur le site aides.normandie.fr
- Les structures et projets éligibles
- La constitution du dossier de demande de subvention et sa recevabilité
- Les critères de sélection
- Les suites données aux demandes
- Le suivi des projets et leur évaluation.



RÉGION
NORMANDIE

LES DEMANDES DES CFA ET LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE

Fonds de soutien aux CFA : 8 476 500 €

Des demandes déposées au titre du « soutien aux projets » et au titre « des aides d'urgence » :

→ 22 CFA ont déposé 32 demandes dont 5 au titre des aides d'urgence.

8 187 390,64 € de subvention dont 1 351 333,00 € au titre des aides d'urgence.

Une grande partie des demandes des CFA au titre du fonds de soutien « projets » porte sur des demandes visant à consolider leurs projets numériques pour :

- Une meilleure intégration du numérique dans les modalités pédagogiques des CFA,
- Le développement ou la poursuite de leur stratégie numérique en se dotant, par exemple, de matériels à mettre à disposition des apprentis.



RÉGION
NORMANDIE

LES DEMANDES DES CFA ET LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE

L'enveloppe investissement : 1 1 106 500 €

→ 12 CFA ont déposé 16 demandes au titre de l'investissement.

- une intervention régionale pour un montant total de 13 503 424,74 €.
- Une majeure partie de l'enveloppe est mobilisée sur le projet de reconstruction du CFA de la CMA de Seine-Maritime au Havre. La CMA, Le Havre Seine Métropole et la Région se sont accordés sur le projet de réimplantation du CFA sur le site Lebon.



RÉGION
NORMANDIE